

80200 PERONNE
Téléphone : 0240169337
Email : usc.pt-nantes@bca.fr
Votre conseiller client : AMELIE

Référence BCA : **23354930**
Affaire : Damien DA COSTA
Véhicule : HYUNDAI i30 2012
Immatriculation : CC-877-PN
Société : AVANSSUR**
Date de sinistre : 12/11/2025
N° de contrat : 0000000892575015
N° de sinistre : 0000003296788156
Emetteur : AVANSSUR**
Réf. émetteur : 00000000

Société AVANSSUR**
48 RUE CARNOT
CS 50025
92150 SURESNES CEDEX

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport d'expertise que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière	Genre : VP	REPARATEUR : Garage THIMAX ATELIER 3 RUE DU PONT DES LANDES 78310 COIGNIERES
Immatriculation : CC-877-PN	Carrosserie : CI	
Marque : HYUNDAI	En. : G	
Modèle : i30 2012	Puiss. : 6 CV	
Finition : i30 1.6 CRDi FAP - 128 Pack Premium	PI. Ass. : 5	
Type : M10HMCVP000J884	Couleur : Blanc	
N° de Série : TMAD351UADJ006366	Date certificat : 09/04/2014	
1ère mise en circ. le : 13/03/2012		
Kilométrage : 195 127 Km (relevé) / Km (estimé)		
PTAV : 1,290 T – PTAC : 1,920 T		

Véhicule vu en Expertise A Distance à l'Agence BCA le 17/11/2025. Etait présent pour le BCA TRICAULT MAXIME.
Véhicule vu avant travaux chez le réparateur le 20/11/2025. Etait présent pour le BCA BOIVIN GUILLAUME.
Véhicule non vu Dossier examiné chez le réparateur le 21/11/2025. Etait présent pour le BCA PEIGNE ANTHONY.
Véhicule non vu Dossier examiné à l'Agence BCA le 26/11/2025. Etait présent pour le BCA PEIGNE ANTHONY.

PIECES COMMUNIQUEES : Ordre de mission (original), Carte grise (copie), Carte grise partielle (copie), Devis des travaux (copie), Photos des dommages (copie).

SINISTRE CONSTATE : choc avec un corps fixe

DOMMAGE IMPUTABLE : choc avec un corps fixe Choc à l'avant à 0°.

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 7 372,00 € TTC. Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 6 400,00 € TVAC

Valeur après sinistre : 1 600,00 € Net de Taxe

Différence des valeurs : 4 800,00 € TTC

Nous avons été informés d'une offre d'achat du véhicule en l'état. Elle émane de : SOC INDRA 80, rue Condorcet CS 30112 40064129600076 38090 VILLEFONTAINE CEDEX, Tél. 0474273400, SIRET :

Le propriétaire nous a transmis les documents nécessaires à la vente de son véhicule en l'état.

Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-3 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.

Nous avons informé de nos conclusions Madame, Monsieur , lésé, le 03/12/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : .

Nous avons informé de nos conclusions Monsieur Damien DA COSTA , lésé, le 26/11/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0618209325.

Nous avons informé de nos conclusions Monsieur Damien DA COSTA , lésé, le 21/11/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0618209325.

Nous avons informé de nos conclusions Madame, Monsieur , lésé, le 18/11/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : .

Parmi les pièces changées, les suivantes sont de réemploi :

- PRE PROJECTEUR ANTIBROUILLARD D

Le bon d'enlèvement a été réalisé le 24/11/2025

Nous avons informé le 24/11/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés car il est VEI réparable (articles L 327-1 à L 327-3 du code de la Route), cependant il n'est pas déclaré VGE.

TVA récupérable = Non

Epaviste retenu : SOC INDRA 80, rue Condorcet CS 30112 40064129600076 38090 VILLEFONTAINE CEDEX, Tél. 0474273400 SIRET :

Lieu d'examen : BCA USE NANTES 1 BATIMENT HQ/IWG SOUTH GARDEN 8 RUE JAMES JOULE 44400 REZE, Tél. 0328362160

BOIVIN GUILLAUME
Expert en Automobile
Agrément n°005036-VE

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %	PR %	MO %
C	PRE PROJECTEUR ANTIBROUILLARD D D	500,00	1	20			
C	PROJECTEUR D D	609,14	1	20			
C	SUPPORT D DE PARE-CHOCS AV D	25,07	1	20			
C	FACADE AV	525,11	1	20			

expertise

C	RADIATEUR DE REFROIDISSEMENT MOTEUR	388,64	1	20			
C,P	EMBOUT DE LONGERON AV D D	36,81	1	20			
C	CALANDRE - HYUNDAI (86351A6000) - ORIGINE	180,98	1	20			
C,P	PARE-CHOCS AV	525,37	1	20			
C,P	DEFLECTEUR DE PARE-CHOCS AV	79,38	1	20			
C	TRAVERSE DE PARE-CHOCS AV	170,37	1	20			
C	ENJOLIVEUR DE PROJECTEUR ANTIBROUILLARD D D	40,03	1	20			
C	EMBLEMME DE MARQUE AV	56,65	1	20			
C	PROTECTION SOUS-MOTEUR	82,66	1	20			
C	CONDENSEUR DE CLIMATISATION	405,27	1	20			
C	PARE-BOUE AV D D	115,96	1	20			
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	20			
C	ENJOLIVEUR SUPERIEUR DE CALANDRE	250,42	1	20			
C	PROTECTION AR SOUS-MOTEUR	192,90	1	20			
C	TUYAUX D'EVAPORATEUR	826,71	1	20			
C	PROTECTION LATERALE D MOTEUR D	52,14	1	20			
C	ENJOLIVEUR INFERIEUR DE CALANDRE	152,78	1	20			
D	CAPTEUR LATERAL D D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/POSE		1	20			
D	CAPTEUR LATERAL G D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/POSE		1	20			
C	ARMATURE INFERIEURE DE PARE-CHOCS AV	178,65	1	20			
T	CIRCUIT DE CLIMATISATION MISE A NIVEAU		1	20			
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	20			

**MAIN
D'ŒUVRE**

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	5,3	2,6	0,0	
Redressage	0,0	0,0	0,0	
Total Heures	5,3	2,6	0,0	2,80
Taux Horaire	59,00	61,00	72,00	61,00

MONTANTS

MAIN D'ŒUVRE	(tva 20,00 %)	642.1
PIECES	(38,00 €/H)	5395.04
INGREDIENTS DE PEINTURE		106.4
TOTAL HTVA		6143.54
MONTANT DES TRAVAUX HT REMISE		6143.54
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		7372.24

REPARTITION PAR CHOC

Montant à répartir (1-2)

7372.24

choc avec un corps fixe	Changer : PRE PROJECTEUR ANTIBROUILLARD D, PROJECTEUR D, SUPPORT D DE PARE-CHOCS AV, FACADE AV, RADIATEUR DE REFROIDISSEMENT MOTEUR, CALANDRE - HYUNDAI (86351A6000) - ORIGINE, TRAVERSE DE PARE-CHOCS AV, ENJOLIVEUR DE PROJECTEUR ANTIBROUILLARD D, EMBLEME DE MARQUE AV, PROTECTION SOUS-MOTEUR, CONDENSEUR DE CLIMATISATION, PARE-BOUE AV D, ENJOLIVEUR SUPERIEUR DE CALANDRE, PROTECTION AR SOUS-MOTEUR, TUYAUX D'EVAPORATEUR, PROTECTION LATERALE D MOTEUR, ENJOLIVEUR INFERIEUR DE CALANDRE, ARMATURE INFERIEURE DE PARE-CHOCS AV	7372.24
	Contrôler : PROJECTEURS G, D REGLAGE, CIRCUIT DE CLIMATISATION MISE A NIVEAU, CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE	
	Déposer : CAPTEUR LATERAL D D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/POSE, CAPTEUR LATERAL G D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/POSE	

Les informations collectées dans le cadre de la mission d'expertise (coordonnées, numéro d'assuré, numéro d'identification du véhicule, éléments relatifs au véhicule, au sinistre, ...) font l'objet d'un traitement dont le responsable est la société BCA Expertise. Elles sont traitées en vertu de la mission que vous avez confiée à BCA Expertise ou selon les instructions qui nous ont été données par votre assureur, ou encore, dans certains cas, d'une obligation légale. Ces données sont utilisées pour réaliser une expertise sur votre véhicule à la suite d'un sinistre, émettre le rapport d'expertise, réaliser des statistiques, enrichir notre base de données et améliorer nos outils informatiques le cas échéant. Elles sont collectées soit directement auprès de vous, soit nous ont été transmises par la compagnie d'assurance qui assure votre véhicule. Elles sont destinées à l'expert et au personnel de BCA Expertise dûment habilité, à votre compagnie d'assurance ou à votre courtier le cas échéant, aux prestataires de BCA Expertise, et au SIV (agents habilités du ministère de l'intérieur dans le cas de véhicules endommagés). Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. En cas de transfert de données hors d'un pays de l'Union européenne, BCA Expertise met en place les mesures juridiques, techniques et opérationnelles afin de garantir la sécurité de ces transferts. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, d'opposition au traitement et le cas échéant de portabilité des données vous concernant. Pour plus d'information, consultez notre politique de protection de données sur www.bca.fr disponible à l'adresse suivante : <https://www.bca.fr/mentions-legales/>. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@bca.fr ou par courrier postal à DPO BCA - 14 rue Sarah Bernhardt - 92 665 Asnières Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.